

Différences



Juillet 1997 – N° 187

☐ SOMMAIRE

Sans-papiers	
Régularisation	5
Communiqué du MRAP	
TGV	
Proposition de loi	5
J.-B. Bary	
Le vote FN	
Entretien avec René Monzat	6
Chérifa Benabdessadok	
Déclaration	7
Conseil national du MRAP	
Bibliothèque	
Notes de lecture	9
Laurent Canat	
Jeu de loi	9
Secteur Education	
Chrono	10
Chérifa B.	
Lyon	10
Rencontre européenne	
Jean-Jacques Kirkyacharian	
Proche-Orient	
Un scénario monstrueux	12
J.-J. Kirkyacharian	
Palais de justice	
Audience	12
Armelle Nacef	

Elections législatives 1997

PAROLES D'OPPOSANTS, PROGRAMME DE GOUVERNANTS ?

A la veille du scrutin, le MRAP a adressé un questionnaire à l'ensemble des partis politiques en lice. Nous avons sélectionné les réponses de ceux qui forment aujourd'hui la majorité parlementaire autour de quelques thèmes centraux de l'action associative. Malgré des différences d'analyse et de sensibilité, elles révèlent une nette convergence. Lire également la déclaration du Secrétariat national du MRAP.

☞ pages 2, 3 et 4

éditorial Sortir des logiques sécuritaires

L'un des premiers gestes, symboliques, de la gauche au pouvoir fut pour les sans-papiers. C'est tout à son honneur. Cela mérite d'être salué. Désormais l'attente est immense.

La circulaire du ministre de l'Intérieur ouvre incontestablement la voie à la régularisation de milliers de sans-papiers jetés dans la clandestinité administrative par les lois Pasqua-Debré mais aussi par les pratiques administratives antérieures.

Mais notre satisfaction est teintée d'inquiétude. En effet les critères de la régularisation définis par la circulaire sont trop restrictifs. Tout porte à craindre que nombreux seront les sans-papiers qui risquent d'en faire les frais. Par ailleurs, la circulaire laisse aux préfets un pouvoir discrétionnaire excessif, une latitude qui peut ouvrir la voie à l'arbitraire.

C'est la raison pour laquelle le MRAP et d'autres associations demandent qu'un réel suivi de l'application de la circulaire soit mis en oeuvre, associant mouvements, associations, collectifs et pouvoirs publics aux niveaux départemental et national.

Le gouvernement vient de confier à Patrick Weil la mission de formuler des propositions en vue de la refonte de la législation actuelle sur l'immigration. La démarche est intéressante. Notre vœu le plus ardent est que le sens et le contenu des propositions sortent des logiques sécuritaires qui ont prévalu jusqu'à présent en matière de politique migratoire.

Nous souhaitons que ce rendez-vous permette que se dessine une politique d'immigration radicalement différente qui conjugue d'une part droits économiques, sociaux et civiques (notamment le droit de vote) des immigrés et d'autre part, de manière distincte, une politique de codéveloppement et de coopération avec les pays d'émigration.

Enfin, nous souhaitons que la préparation de cette refonte de la législation permette d'ouvrir un vaste et vrai débat national sur l'immigration, un débat qui donne à la pédagogie de la vérité le pouvoir de triompher sur la démagogie et la haine. ♦

Mouloud Aounit

PAROLES D'OPPOSANTS : PROGRAMME DE GOUVERNANTS ?

■ La loi contre le racisme

Etes-vous prêt à présenter un projet de réforme de la loi du 1er juillet 1972 modifiée sur les informations à caractère raciste? Le cas échéant, quelles seraient vos propositions de réforme?

● Parti socialiste

Même s'il est évident que la loi ne résoudra pas à elle seule le problème du racisme, les socialistes estiment nécessaire de doter la France d'une législation claire et efficace permettant de lutter contre la banalisation des propos et des actes racistes et xénophobes. De ce point de vue, sortir la loi antiraciste du cadre contraignant de la loi de 1881 sur la presse et la replacer dans le droit commun constitue une piste intéressante. (...)

● Parti communiste

S'agissant de la répression du racisme, il est important avant toute modification éventuelle, de rappeler avec netteté que les lois en vigueur peuvent et doivent être mises en oeuvre, par exemple pour la tenue de propos racistes ou la diffusion d'ouvrages niant l'holocauste, punis explicitement par la loi. (...)

Jean-Claude Gayssot dirigeant du PCF a été l'initiateur, comme vous le savez, d'une loi punissant plus sévèrement les délits racistes. Cela dit, nous nous prononçons pour le renforcement de la loi de 1972, notamment pour que soit établi sans contestation possible comme délit des propos sur « l'inégalité des races ».

● Les Verts

Oui car le racisme est un délit pas une opinion.

● Mouvement des Citoyens

Oui, si cela s'avère nécessaire. Le dispositif antiraciste doit toujours être adapté aux nouvelles formes des attaques racistes.

■ L'immigration

Seriez-vous d'accord pour faire abroger les lois « Pasqua-Debré » et tout l'arsenal répressif, excessif, de l'ordonnance de 1945, qui frappent aujourd'hui les étrangers enracinés et intégrés en France ?

● Parti socialiste

La France peut et doit maîtriser le flux de l'immigration dans le respect des droits, garanties et libertés accordés à chaque homme. Qu'on le regrette ou pas, l'arrêt de l'immigration ne se décrète pas et la mise en place d'une politique purement répressive sans souci d'intégration est vouée à un échec dramatique : elle atteint les immigrés en situation régulière et reste sans effet sur l'immigration irrégulière. Les socialistes sont décidés à supprimer les lois Pasqua, à rétablir le code de la nationalité dans sa version républicaine et à proposer au pays une législation plus simple donc plus compréhensible, respectueuse des droits fondamentaux notamment du mariage et de la vie en famille.

● Parti communiste

Ayant combattu sans réserve les lois Pasqua et Debré, leur abrogation doit être un des premiers actes législatifs de la nouvelle Assemblée si une majorité de gauche est élue.

Car nous estimons que c'est la condition indispensable, voire minimale, pour élaborer et mettre en oeuvre une politique d'immigration progressiste qui prenne en considération les intérêts du pays d'accueil, des pays de départ et de l'individu lui-même.

● Les Verts

Oui.

● Mouvement des Citoyens

Oui. Les députés du Mouvement des Citoyens ont voté contre les lois Pasqua et Debré. Il faut promouvoir un nouveau dispositif républicain et réaliste.

● Parti radical socialiste

Les lois Pasqua et Debré devront bien entendu être abrogées. Ce nouvel arsenal répressif paraît à la fois excessif et inapplicable. (...) la possibilité de résider en France doit être plus largement tolérée pour les étrangers qui y ont trouvé leurs racines.

■ Regroupement familial

Seriez-vous d'accord pour fixer aux étrangers des États tiers les mêmes conditions de regroupement familial que pour les ressortissants des États de l'Union européenne ?

● Parti socialiste

Ainsi, à partir d'une redéfinition des immigrations et de la clarification des procédures, peut-on dessiner une législation moderne, plus humaine, exclusive d'arbitraire, claire et réaliste, en ce qu'elle devra nécessairement tenir compte de la législation en vigueur dans l'ensemble des pays européens.

● Parti communiste

Oui. Comme nous nous prononçons contre toute discrimination entre étrangers, quelle que soit leur origine.

● Les Verts

Oui.

● Mouvement des Citoyens

Oui. Comme nous souhaitons que dans ce cadre, le titre de séjour et de travail soit individualisé en particulier pour les femmes.

■ La régularisation des sans-papiers

Seriez-vous d'accord pour une régularisation collective dans l'esprit des critères définis par les médiateurs ?

● Parti socialiste

Les étrangers intégrés se verront garantir une situation stable sous réserve du respect des lois de la République.

● Parti communiste

Nous avons pris position entre autres en faveur des critères retenus par le collège des médiateurs pour la régularisation des sans-papiers.

● Les Verts

Oui. Une régularisation tous les 10 ou 15 ans des étrangers en situation irrégulière est obligatoire.

● Mouvement des Citoyens

Oui.

■ L'accès à la nationalité française

Seriez-vous disposé à faciliter pour ceux qui souhaitent sincèrement l'accès à la nationalité française la pleine reconnaissance du droit du sol ?

● Parti socialiste

Les socialistes sont décidés à rétablir le code de la nationalité dans sa version républicaine.

● Parti communiste

Oui.

● Les Verts

Il faut favoriser et faciliter les procédures de naturalisation.

● Mouvement des Citoyens

Oui. Nous sommes contre toute séparation entre nationalité et citoyenneté, et contre toute politique qui s'apparente au retour au «double collège». Nous sommes pour faciliter l'accession de tous les étrangers qui le souhaitent à la pleine citoyenneté, c'est-à-dire à la nationalité française. Nous avons en ce sens déposé, il y a plusieurs années, une proposition de loi pour l'acquisition par simple déclaration de la nationalité française pour tout étranger demeurant en France depuis sept ans.

● Parti radical socialiste

S'agissant des questions d'immigration et d'acquisition de la nationalité française, il nous paraît indispensable de rétablir le droit du sol. C'est sur cette base qu'a fonctionné l'intégration à la française.

■ Le droit d'asile

Etes-vous d'accord pour le respect total de la Convention de Genève: application non restrictive de cette convention en matière de droit d'asile, et pour y ajouter des mesures spécifiques concernant le non-renvoi dans les pays troublés (exemple des Algériens et des victimes de guerres civiles ou de catastrophes diverses) ?

● Parti socialiste

Le droit d'asile devra être pleinement restauré conformément à la tradition française.

● Parti communiste

Oui. Nous sommes d'accord avec la position du HCR qui admet que les persécutions dont se sentent menacés les individus en raison de leur religion, leurs opinions ou leur nationalité (définition de la convention de Genève) peuvent être le fait non seulement d'un Etat mais de groupes extrémistes, fanatiques ou armés.

● Les Verts

Oui.

● Mouvement des Citoyens

Oui. Nous sommes pour un traitement conforme aux droits de l'Homme de tous les demandeurs d'asile. Nous nous sommes prononcés contre l'Accord de Schengen. La France doit recouvrer le droit d'accorder l'asile selon le préambule de notre Constitution. Cela nous a été retiré de facto

par l'Accord de Schengen. Le refus de Schengen est la condition pour pouvoir accueillir la victime de persécution non étatique.

● Parti radical socialiste

Il convient de distinguer les demandeurs d'asile politique au nombre de quelques milliers par an et les migrants économiques, beaucoup plus nombreux. Pour les premiers, le monde ayant changé et la démocratie gagné du terrain, nous sommes partisans, après un débat public et mondial, d'un ajustement des Conventions de Genève de 1970. (...) Améliorons le fonctionnement de l'OFPPA par l'introduction d'un comité de direction composé de hauts fonctionnaires en retraite issus des Affaires étrangères, des Affaires sociales et de l'Intérieur et de personnalités des droits de l'Homme. ♦



DÉCLARATION DU SECRETARIAT NATIONAL DU MRAP

LES CITOYENS français viennent de dire avec force qu'ils exigent des responsables politiques et du gouvernement une politique humaine et sociale dont l'objectif premier, en France et en Europe, soit de restituer à tous le droit démocratique fondamental de participer dans l'égalité et la justice à la construction de la Cité, à l'heure de l'ultra-libéralisme destructeur. Le MRAP exprime à cet égard sa profonde inquiétude devant l'enracinement du Front national et de son idéologie d'exclusion et de haine.

Le MRAP se félicite de la victoire, affirmée dans le scrutin, de la volonté de citoyenneté, d'égalité des droits et de justice sociale et réitère sa volonté de poursuivre fermement, au plus près de la réalité, la lutte pour une mobilisation de tous contre les effets destructeurs de la peur et de la haine.

Le MRAP ne relâchera à aucun moment sa vigilance et continuera à dénoncer et à combattre vigoureusement tout ce qui attente à la dignité des personnes et à leurs droits fondamentaux en France, en Europe et au niveau international.

Le MRAP réaffirme avec force ses exigences en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie sous toutes leurs formes ainsi que de promotion de la citoyenneté en France et en Europe :

- renforcement de la législation française contre le racisme et détermination des pouvoirs publics à mettre en oeuvre la totalité des moyens légaux de lutte contre le rejet et la haine de l'autre,
- lutte active de l'ensemble des services de l'Etat contre la xénophobie au quotidien, en particulier au sein de l'administration et des services publics,
- réforme profonde de l'éducation avec des moyens spécifiques pour faire pénétrer profondément l'esprit républicain d'égalité dans l'opinion publique,
- régularisation des sans-papiers marginalisés par les politiques qui, depuis de longues années, ne cessent de désigner l'étranger comme responsable de tous les

maux dûs à la crise en France et dans le monde,

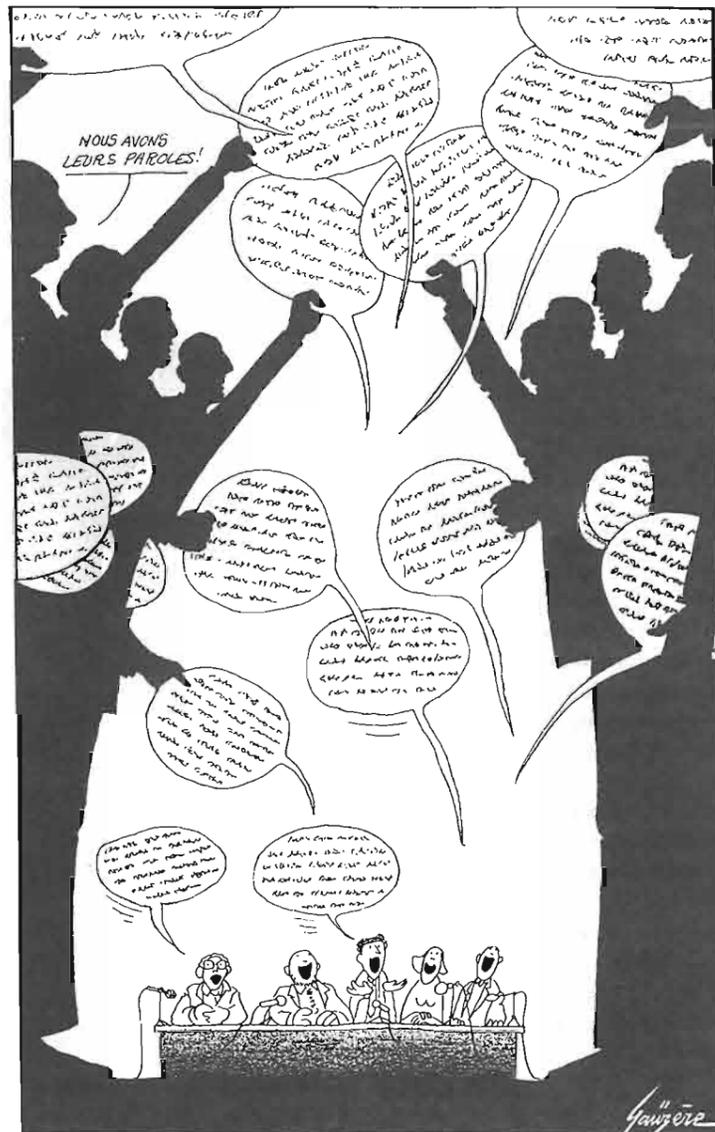
- abrogation des lois anti-immigrés et mise en chantier immédiate d'une législation nouvelle qui tienne compte des traditions républicaines d'égalité et de solidarité et respecte intégralement les droits de l'Homme,
- droit de vote aux élections locales des immigrés résidant en France, premier pas vers une citoyenneté plus large et plus active,

— reconnaissance sans restriction du droit d'asile conformément à l'esprit de la convention de Genève de 1951 et aux positions du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés,

— instauration par la France d'une politique nouvelle d'aide aux pays en développement par un véritable partenariat entre le Nord et le Sud.

Sur toutes ces questions, le MRAP attend des nouveaux responsables de la politique française qu'ils s'engagent dans un dialogue constructif avec les associations ; pour sa part, il se déclare prêt à entrer dans ce dialogue. C'est pourquoi le MRAP prend acte de la constitution du nouveau gouvernement et entend, dans les plus brefs délais, se mettre en contact avec les ministres chargés des urgences qui sont les siennes, et en première priorité les ministres de la Justice, de l'Intérieur, de l'Emploi et de la Solidarité. ♦

1er juin 1997



Jean-Pierre Gauzière

RÉGULARISATION SOUS CONDITIONS

Une circulaire définissant les catégories régularisables d'étrangers sans papiers a été signée le 24 juin par le ministre de l'Intérieur et envoyée aux préfets le 25. Dans un communiqué, le MRAP souligne les limites de ce texte.

« A LA LECTURE de cette circulaire, le MRAP partage le soulagement de toutes les personnes qui vont enfin pouvoir sortir de la clandestinité administrative. Cependant, il exprime de fortes inquiétudes en raison du caractère trop strict de certains critères, qui vont être un obstacle à la régularisation d'un nombre considérable de personnes. Notamment :

- Les **célibataires** devront en principe justifier d'une ancienneté de séjour de quinze ans. Cette ancienneté devra être d'au moins sept années si l'étranger peut justifier avoir été en situation régulière pendant une certaine période. Dans ce cas, la préfecture, pour apprécier son insertion, pourra prendre en compte la réalité d'un domicile, le respect des obligations fiscales et l'existence de ressources issues d'une activité régulière. Or, comment justifier d'une telle activité lorsque l'on ne dispose

pas d'un titre de séjour ? Les difficultés à produire de semblables attestations sont de taille. En effet, les sanctions encourues par les employeurs de clandestins sont lourdes : ils n'auront donc aucun intérêt à faciliter la régularisation de leurs employés. Les célibataires étrangers ayant eu le statut d'étudiant ne seront pas régularisables.

- Les **jeunes de plus de seize ans**, entrés hors regroupement familial, devront justifier quant à eux d'une scolarité d'au moins cinq ans. Leurs deux parents devront être en situation régulière ou être régularisables en vertu de cette circulaire. Il est évident que le cumul des conditions exigées pour la régularisation de ces jeunes va laisser pour bon nombre d'entre eux dans la marginalité alors qu'ils ont grandi en France. Beaucoup de ces jeunes sont recueillis et élevés par d'autres membres de leur famille : ils ne seront pas concernés par ce dispo-

sitif alors qu'ils peuvent justifier d'une insertion dans la société française.

- Les **parents d'enfants nés en France** : l'évocation de leur régularisation avait suscité un immense espoir. Or seuls les parents justifiant d'un séjour d'au moins 5 ans, subvenant effectivement aux besoins de leurs enfants âgés de moins de 16 ans, pourront solliciter un titre de séjour. Il convient de relativiser la portée de ce texte. En effet, il ne s'agit que d'une circulaire, document interne à l'administration dont on ne peut se prévaloir devant les tribunaux. Les résistances rencontrées auprès des préfectures par les parents (étrangers) d'enfants français illustrent parfaitement les limites d'un tel texte. Le MRAP souligne le flou de certains critères qui laisse intact le pouvoir discrétionnaire des préfets, ouvrant la voie à l'arbitraire et à la discrimination dans le traitement des dossiers. Il espère cependant que la nomination d'un conseiller d'Etat chargé d'une mission de coordination et de proposition auprès du ministre de l'Intérieur permettra de corriger les lacunes de ce texte.

Le MRAP s'engage à exercer pleinement la faculté offerte par la circulaire de présenter toute observation ou proposition au conseiller d'Etat et a décidé de renforcer son dispositif, en développant des pôles d'accueil et en ouvrant une ligne téléphonique spécifique pour apporter des informations sur les démarches à introduire. »

Gens du Voyage, encore une proposition de loi

DEPUIS le 31 mai 1990, l'article 28 de la loi sur le logement des plus défavorisés, appelé loi Besson, prévoyait un schéma d'accueil départemental et l'obligation pour toute commune de plus de 5 000 habitants d'aménager un terrain. Mais la grande majorité des communes ne l'applique pas. Le motif invoqué serait son inadaptation. D'où un certain nombre de propositions d'amendements, dont certaines à caractère répressif. La Commission des lois du Sénat a procédé à un travail sérieux reprenant d'ailleurs en bonne partie le rapport Delamon datant lui aussi de 1990. Le rapporteur, M. Delevoeye, a présenté un projet en 6 articles. Jugeant que le seuil uniforme de 5 000 habitants ne répond pas à la diversité des situations, il préconise une évaluation des besoins régionaux et locaux et des regroupements de communes. Cela paraît judicieux mais

la suppression de l'obligation risque de compromettre le processus d'autant plus qu'aucun délai n'est imposé pour la réalisation des schémas. Autres points positifs : mesures spécifiques pour les grands rassemblements, création de commissions consultatives départementales. Encore faudrait-il que celles-ci fonctionnent un peu plus régulièrement que la Commission nationale dont on a peu d'échos ! Au MRAP, nous avons toujours lutté pour l'application de l'article 28, sans dissimuler qu'il était loin de répondre à tous les besoins. Son inscription dans une loi générale sur le droit au logement permet de se référer à l'esprit de la loi : un habitat pour tous, un habitat adapté. Or, c'est un aspect délaissé par les différents projets : la majorité des Voyageurs, maintenant sédentarisés ou semi-sédentarisés, s'installent sur des

terrains privés, mais sans renoncer à leur mode de vie, au regroupement familial, à la caravane et là encore, ils se trouvent souvent ne pas être « en règle ». La seule allusion à ce grave problème, dans l'article 6 du projet Delevoeye, peut constituer précisément une menace : si le stationnement « est de nature à porter atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publique », termes qui autorisent de larges interprétations, le maire peut saisir le tribunal pour faire évacuer. Est-il utopique de préconiser un aménagement du territoire et des POS qui prenne en compte les besoins du monde du Voyage, certes en mutation, mais néanmoins encore attaché à ses traditions ? On espère trouver écoute et dialogue auprès du nouveau secrétaire d'Etat au Logement, M. Besson. ♦

Jean-Bertrand Bary

COMMENT L'ÉLECTEUR DU FN SE TROMPE DE COLÈRE

Les candidats du Front national ont obtenu 15% des voix au premier tour des élections législatives. Un seul député certes, mais 3,8 millions d'électeurs, soit 2,3 points de plus qu'aux législatives de 1993. René Monzat, journaliste et auteur de deux ouvrages (1), analyse ces résultats et apporte son point de vue sur la manière de lutter contre la transformation de la colère sociale en suffrages d'extrême droite.

Différences : Comment analyser les scores obtenus par le Front national ?

René Monzat : Tout d'abord, deux enseignements au moins sont à tirer de ces résultats. Dans certains cas le score du FN a été augmenté grâce aux militants et notables locaux. Le succès électoral du FN paraît donc moins lié qu'auparavant à l'image de Le Pen. Ensuite, il réussit à nationaliser son vote, ce qui signifie qu'il a tendance à obtenir de meilleurs résultats là où il était précédemment faible. Mais, pour affiner l'analyse, il faudrait disposer d'études comparatives entre les régions. On sait que le FN est très fort dans le Sud-Est mais ce que l'on sait moins c'est que son bastion organisationnel se trouve à Lyon. Les dirigeants du Front ont donné lors de leur congrès les chiffres de leurs adhérents, lesquels par comparaison et par recoupements me semblent proches de la réalité. Ils ont annoncé 8 900 adhérents pour la Fédération du Rhône, ce qui en fait nettement le département le plus lourd en termes de militants, devant le Var où ils revendiquent 6 000 adhérents dont 3 000 à Toulon et

devant les Alpes-Maritimes. Cela me paraît tout à fait vraisemblable. Le nombre d'adhérents au niveau national serait de l'ordre de 60 000.

Quels services pourrait nous rendre l'analyse que vous évoquez ?

On ne connaît pas avec assez de précision les facteurs de progression ou de régression du vote FN. Pointer ces facteurs région par région permettrait de le combattre avec plus d'efficacité. Dans les départements de la grande couronne parisienne, comme dans l'Oise, et selon certains observateurs, la carte du vote FN serait inversement proportionnelle au temps du trajet pour aller à Paris. L'implantation électorale serait dans ce cas liée à l'implantation très récente d'un habitat pavillonnaire dans ce qui était auparavant zone rurale, d'où une grande difficulté à organiser une vie sociale. Mais le FN a également progressé en Alsace : l'un des facteurs pertinents serait, dans cet autre cas de figure, l'affaiblissement du courant démocrate-chrétien qui dominait la vie politique de la région.

En fait, plusieurs facteurs coexistent ou se juxtaposent. Oui, mais on a besoin de connaître les facteurs dominants localement pour organiser et renforcer les résistances, ou combler des vides qui permettent au vote FN de se répandre. On sait, par exemple, que son poids est relativement un peu plus fort là où le tissu associatif est plus faible, et inversement. Mais il y a des contre-exemples : Vitrolles qui jouit d'un tissu associatif riche mais souffrant d'une réputation de « relais » de l'ancienne municipalité.

Vous constatez un tassement du vote ouvrier mais un progrès dans les couches populaires : n'est-ce pas illogique ?

Le FN ne peut plus se dire premier parti ouvrier de France, non pas qu'il ait perdu des voix mais parce que la gauche a réussi à en regagner. Le FN garde pour l'essentiel ses positions dans la classe ouvrière. En revanche, il y aurait un affaiblissement du vote FN chez les chômeurs. Pourtant, la moitié de l'électorat du FN considère faire partie des couches inférieures de la société. Les cartes de l'implantation du vote FN recourent largement les zones de friche industrielle. A mon avis, le succès du FN à Toulon s'explique aussi par ce qui se passe à la Seyne-sur-Mer, pourtant municipalité communale : l'ensemble des habitants de l'agglomération a le regard braqué sur cette ville qui a longtemps été socialement et géographiquement structurée par les chantiers, lesquels ne sont plus aujourd'hui qu'un immense terrain vague. C'est la même chose dans la Loire, en Lorraine, en banlieue parisienne...

Il faudrait aller chercher l'électorat populaire pour le détourner de l'impasse que lui propose l'extrême droite :

mais alors que faire dans un contexte où l'alternative politique paraît très étroite ?

Cet électorat cherche une issue à ses problèmes réels et croit, à l'instigation du FN, qu'expulser hors de France les « basanés » constitue une solution politique. La condamnation morale n'a pas d'efficacité sur cet état d'esprit. La seule solution consiste à les faire raisonner. Il ne faut pas hésiter à leur dire que s'ils veulent une société hiérarchisée, avec des immigrés auxquels on aura accroché un boulet au pied attaché par une grosse chaîne, ils arriveront peut-être à créer cette société là mais qu'ils seront attachés eux aussi à l'avant-dernier maillon de la chaîne. Ce n'est pas rendre service à ces électeurs que de leur faire croire que l'on va faire un bout de chemin avec eux. Ils réagissent comme des personnes paniquées qui cherchent une « sortie de secours » : s'opposer à la direction qu'ils prennent n'est pas faire acte d'hostilité à leur égard c'est les empêcher d'aller dans l'impasse, et les empêcher d'y aller c'est les empêcher de nous y emmener tous. Il ne s'agit pas forcément de trouver des réponses et des recettes toutes faites mais d'imaginer un discours et une action politiques qui renforcent la conviction que si on s'y met tous, on a des chances raisonnables d'améliorer les choses.

Que peut-on dire à ces gens qui ne soit pas démagogique ?

Il faut bien constater que les alternatives de société qui se présentent ne sont pas reconues ni perçues comme des alternatives crédibles. Mais, je suis d'avis que chaque fois qu'on entend quelque chose ressemblant à l'équation lepéniste « trois millions de chômeurs = 3 millions d'immigrés », on dise que « 20% de la population active

est au chômage », et que cela équivaut au fait que « tout le monde travaille 20% de trop » chaque semaine, chaque mois, chaque année. Chacun a une opinion différente sur la réduction du temps de travail et l'on peut vous rétorquer que « c'est plus compliqué », mais à partir du moment où l'on discute sur le fait que « c'est plus compliqué », on a quitté le domaine du fantasme. Il faut placer les sympathisants du FN sur la défensive argumentative. Et réfléchir sur la façon de s'adresser à eux. Par ailleurs, je crois vraiment qu'il faut répondre sérieusement aux questions qu'ils se posent : qu'est-ce qu'une nation, un contrat social, quelle est la nature du lien social, qu'est-ce que la démocratie ? Autre question : que sont la défense des travailleurs et le syndicalisme ? Le FN répond : la défense des travailleurs c'est la défense des intérêts nationaux communs aux patrons et aux salariés. Or, le rôle du mouvement syndical est de prendre

partie pour les travailleurs lorsqu'il y a divergence d'intérêts entre le patron et les gens qu'il emploie. C'est la base même de l'action syndicale. Plus fondamentalement, le FN s'adresse aux gens qui ont perdu le sentiment d'appartenir à une société organisée, qui sont ou se sentent atomisés ; il s'adresse à eux comme s'ils avaient perdu jusqu'à leurs vêtements et qu'ainsi réduits à vivre dans le plus simple appareil, ils ne voient plus que la couleur de la peau, que l'apparence physique.

En somme, l'antidote c'est l'action politique et le mouvement social.

Le mouvement social d'il y a plus d'un an a montré que les actions de résistance collective pèsent sur les choses. Le fait de décider ensemble d'arrêter le travail ou de faire pression est un mode d'action remarquablement efficace : il interpelle les pouvoirs réels qui sont obligés de répondre. L'action collecti-

ve est toujours valide même si le mouvement syndical n'a pas encore trouvé les moyens de rebondir.

Les manifestations qui braquent l'attention et la vie politique sur une dangereuse bipolarisation FN / anti-FN n'ont-elles pas des effets pervers ?

On ne fait pas de publicité à un phénomène connu de tous. Les manifestations ont des effets positifs directs : quand réunis dans une salle, des cadres du FN affirment qu'ils disent tout haut ce que tout le monde pense, et qu'on entend de la salle les protestations des manifestants, leur propos devient faux ipso facto. Cela contribue aussi à fatiguer et à démoraliser les militants du FN et à faire réfléchir sa base. Il n'y a jamais d'effet pervers à des manifestations qui sont maîtrisées par des gens qui savent ce qu'ils veulent et qui le disent tranquillement. Dans une période d'incertitude, on suit ceux qui donnent l'im-

pression de savoir où est le chemin. Il faut donc que les animateurs du FN ne soient pas seuls à dire qu'ils savent où il faut aller. Si d'autres acteurs lui disent « non », la situation devient moins désespérante. Et puis, les personnes qui auront participé à des réunions ou à des manifestations seront plus déterminées et plus armées pour s'opposer dans leur vie de tous les jours aux thèses du FN. Si dans une salle d'attente de la Sécu ou sur une place de marché, quelqu'un dit « Le Pen dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas », et que quelqu'un s'y oppose en affirmant « non pas moi ! » alors le premier énoncé devient faux. Je crois à l'action politique et à la transformation de la société par des mesures d'ensemble, mais je crois tout autant que face au FN, il faut savoir, il faut apprendre à se confronter à sa base.

Il y a malgré tout un réel désarroi et de vraies interrogations sur les méthodes de lutte contre le FN.

Réagir passe par des actions toutes simples. Dans la police, par exemple, la carte de l'implantation du FN-Police (qui n'a plus d'existence légale), est à l'inverse de la carte d'implantation des vrais syndicats de policiers. Là où les syndicats font leur boulot de défense du flic de base pour que ses conditions de travail soient correctes, le FN a plus de mal à s'implanter. Il en est de même pour les problèmes de sécurité dans les cités ou dans les écoles. Par contre, le « Front républicain » crée des effets pervers parce que cette pratique avalise l'idée selon laquelle le FN est la seule alternative et paralyse les gens qui participent à de tels regroupements. Le mot d'ordre d'une affiche du MRAP « un raciste est quelqu'un qui se trompe de colère », repose sur une logique efficace. Vous imaginez bien que des militants

Le MRAP contre le FN

Lors de son Conseil national réuni le 14 juin 1997, le MRAP a examiné le résultat des élections législatives et notamment les scores obtenus par le Front national. (...)

Le combat contre l'extrême droite doit être un combat multiple qui conjugue campagnes d'explications et de mobilisations, initiatives juridiques et politiques ; il suppose avant tout une action concrète et sans répit sur le terrain de l'exclusion économique et sociale.

Le MRAP s'engage à :

— poursuivre le combat sans merci contre les idées de haine et d'exclusion du FN et de faire barrage aux actes, propositions qui les encouragent,

— amplifier l'action notamment par des campagnes en direction de l'opinion publique, susceptibles de faire prendre conscience du danger que représente le FN ainsi que de son caractère anticonstitutionnel, — pousser jusqu'au bout son combat pour l'application efficace de la loi antiraciste en demandant son renforcement, — interpeller le gouvernement nouvellement élu sur la défense des principes républicains et démocratiques, la défense de la République elle-même menacée par les groupes factieux et les mesures sociales nécessaires pour faire disparaître le terreau qui nourrit les idées de l'extrême droite.

Le MRAP préconise la dissolution du Front national conformément à l'article 1^{er} de la loi du 10 janvier 1936 qui stipule : « seront dissous par décret rendu par le Président de la République toutes les associations ou groupements de fait... qui soit provoqueraient à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée soit propageraient des idées ou des théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination ».

Communiqué de presse 18.06.

(suite de la page 7)

RPR ou UDF d'Auteuil ou de Passy ont du mal à comprendre cette formule, non pas qu'ils soient racistes, mais parce qu'ils ne comprennent pas les raisons de cette colère. Vis-à-vis d'un courant comme le FN, il faut faire de la politique à droite et à gauche.

Le rôle du monde associatif est assez limité, il peut servir d'aiguillon, mais il ne peut pas construire d'alternative politique.

Certes, mais tout ce qui rompt avec la logique du « on ne peut rien faire » milite contre le FN qui se présente comme un parti de réhabilitation de la politique. Le drame, c'est qu'il la réhabilite pour la confisquer immédiatement. Il dit : « on vous a trompés, les gens qui réclamaient votre confiance en prétendant être des experts politiques ont fait faillite. Nous, FN, proposons une solution qui est facile à mettre en oeuvre, que vous comprenez et qui demande juste un peu de volonté ». En ce sens, ils disent que la politique est efficace et que l'intervention populaire dans le champ du politique est possible et peut donner du résultat. Nous devons nous aussi réhabiliter la politique. C'est à mon sens l'enjeu réel de ce débat mal engagé autour de l'interdiction du FN. On aura commencé à gagner lorsque dans toute la France, les militants du FN ne pourront plus vendre leur presse sans qu'un groupe de citoyens ne les entoure pour leur faire honte de diffuser de telles insanités haineuses. Ils peuvent alors donner trois coups de poing et sortir une bombe lacrymogène mais ça n'a pas d'importance, ils ont perdu la face. Créer des milliers de situations comme celles-là n'est ni facile ni simple mais cela aura des effets plus durables que de demander aux préfets de la République d'interdire la vente de dizaines de journaux du FN ou

proches de lui. Bien sûr, cet appel à l'interdiction part d'une idée saine : la propagande et le développement de ce courant sont un scandale contre la raison, l'esprit, la fraternité, elles sont une atteinte à l'avenir même du pays dans lequel nous vivons tous. On essaie donc de mettre fin à cette situation scandaleuse. Dans le domaine politique, le FN ne disparaîtra de la scène que lorsqu'il aura perdu ses soutiens. Une dissolution du FN pose techniquement de redoutables problèmes. Com-

Cet électorat cherche une issue à ses problèmes réels et croit, à l'instigation du FN, qu'expulser hors de France les « basanés » constitue une solution politique. La condamnation morale n'a pas d'efficacité sur cet état d'esprit. La seule solution consiste à les faire raisonner. (...) Ils réagissent comme des personnes paniquées qui cherchent une sortie de secours : s'opposer à la direction qu'ils prennent n'est pas faire acte d'hostilité à leur égard, c'est le empêcher d'aller dans l'impasse, et les empêcher d'y aller c'est les empêcher de nous y emmener tous.

ment ferait-on face aux centaines de structures juridiques différentes et aux dizaines de journaux ? Faudra-t-il lancer au petit matin des centaines, voire des milliers de gendarmes dans tous les départements, pour arrêter les responsables ? Fermer les journaux ? Et cela régulièrement, pour empêcher la récidive ! On ferait ressembler la France à quoi ? A l'avenir qu'ils nous promettent ! Bien sûr que le jour où le FN se déciderait à passer à l'attaque physique, dans une politique insurrectionnelle ou de guerre civile, il faudrait réagir avec les moyens adéquats. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le FN, dites-vous, est de moins en moins une composante de la droite : pourtant une volonté d'alliance électorale droite / extrême droite

est partagée par certains courants au sein du FN et par des personnalités de droite.

Culturellement, idéologiquement et électoralement, le FN n'est pas un parti de droite. Les reports de voix entre les composantes de la droite comme entre les composantes de la gauche se font à 90% ou 100%. Aujourd'hui le FN est parvenu à convaincre son électorat qu'il n'est pas important de voter pour la droite, mais qu'il est électoralement décisif de voter pour le FN. Aux dernières élec-

tions, dans les cas de duels, le FN gagne entre 10 et 100 % de voix entre les deux tours : des voix de gauche se portent sur le FN pour battre le candidat de droite. Il faut en tenir compte même si les gains sont généralement plus importants lorsqu'il s'agit d'un duel FN-gauche que lorsqu'il s'agit d'un duel FN-droite. Dans les cas de triangulaire, dans presque tous les cas, la déperdition entre les deux tours est très faible : le FN conserve entre 80 et 95 % de son électorat. Cela permet de dire qu'électoralement, le FN n'est plus une partie de la droite, qu'il n'est plus dans le système de report des voix de droite. Culturellement et idéologiquement, le FN est un parti dont les fondements sont antagoniques aux valeurs de la droite démocrate et républicaine qui existe en France de-

puis la 2^{ème} guerre mondiale. C'est un courant qui récuse une conception de la nation généralement partagée, l'ensemble des valeurs de la Révolution française, sans parler des valeurs de la Résistance. Leurs maîtres à penser intellectuels se situent dans les courants antidémocratiques et autoritaires français et européens du 20^e et du 19^e siècles.

La pression du FN sur la droite risque-t-elle d'être très forte lors des prochaines échéances électorales ?

Les calculs projetés par des responsables du Front leur permettent d'espérer un doublement du nombre de conseillers régionaux. Ils espèrent devenir majoritaires en région PACA. Malheureusement, le poids politique et l'enracinement du FN dans la vie politique ne sont pas prêts de diminuer. Alain Peyrefitte souhaite dans *Le Figaro* et dans *Le Monde* que la droite travaille à récupérer les voix de l'extrême droite : le calcul est arithmétiquement exact parce que 36 plus 15 font 51. Mais ce calcul n'a pas de valeur politique et sociologique. Le FN a conquis une partie de l'électorat populaire en rébellion contre le mode de gestion de ce pays par la droite qui les exclut de la vie sociale. Il me paraît plus réaliste de penser que c'est aux forces de protestation sociale qu'il est possible de refaire participer ces couches sociales à un combat progressiste. ♦

Propos recueillis par Chérifa Benabdessadok

(1) Avec Jean-Yves Camus, « Les droites nationales et radicales en France, répertoire critique » (journaux, revues, tendances, personnalités), Presses universitaires de Lyon, 1992. Et « Enquête sur la droite extrême », Le Monde Editions, 1992.

NOTES DE LECTURE

Mémoires d'immigrés. Yamina Benguigui. Paris : Canal+ Editions, 1997.

Yamina Benguigui a écrit ce livre tout en préparant un film documentaire de près de trois heures qui porte le même titre et a été diffusé par Canal+ au mois de juin. Elle offre dans ces deux documents une série de portraits des pères, mères et enfants de l'immigration maghrébine en France. Les pères, venus pour travailler, la « première génération » ; les mères, qui les ont rejoints à la fin des années soixante ou avec le regroupement familial ; les enfants, arrivés jeunes ou nés en France. De ces quatorze trajectoires, souvent contées à la première personne, jaillissent les mots et les maux de l'immigration, ceux de la misère aussi. Ainsi Khémaïs, citant *Les travailleurs de la mer* : « Lui, seul, battu des flots qui toujours se reforment, il s'en va dans l'abîme, il s'en va dans la nuit. » Ou Abdel, recruté au bled pour l'abattage du charbon : « Le logement, je ne l'ai vraiment découvert que la nuit, en revenant de la mine. On m'a appris que c'étaient d'anciens baraques construits par les Allemands pendant la guerre... pour y mettre des prisonniers », avoue-t-il au terme de quelques secondes de silence.

Les femmes rejoignent les maris : « Un jour, au bout de vingt-trois longues années passées avec sa famille, mon mari m'a fait écrire que je vienne le rejoindre avec mon fils. Il m'a envoyé un mandat de quatre mille francs pour l'avion. J'ai quitté mes parents, mon village où je connaissais tout le monde, où tout le monde me connaissait, et j'ai trouvé mon mari à Orly. Il m'attendait. Quand je suis arrivée, il m'a

enlevé le foulard et le petit voile, tu sais, comme on mettait en Algérie avant. Il m'a dit qu'en France, c'était interdit. »

On parle aussi des valises, toujours ouvertes pour le retour, et du provisoire qui dure : « Quand je faisais les visites à domicile, raconte l'assistante sociale Amina Norman, ce qui m'a le plus frappée, c'est que les logements des familles maghrébines n'étaient absolument pas installés. Il y avait des cartons, une table avec quatre chaises, et rien d'autre. Et quand je posais la question, la réponse était toujours la même : "On va retourner au pays, un jour". »

La misère et le culte du retour ont laissé des traces chez les enfants. En réaction contre la résignation des pères, la demande de respect et la soif de réussite entraînent des attitudes diverses. Naïma a choisi l'Islam et se souvient : « En ce qui concerne la religion, on faisait le Ramadan et l'Aïd. Ça fait partie de mes meilleurs souvenirs d'enfance, cette fête de l'Aïd, parce que ce jour-là toute la famille mettait ses beaux habits. Mon père, en costume à rayures, écoutait l'hymne algérien en guise de musique religieuse. » Myriem, aujourd'hui avocate, réagissait lorsqu'elle était collégienne à « l'aide au retour » de Lionel Stoléro en envoyant un poème au ministre (*Dix mille francs, c'est ton prix, C'est ce que tu vaux aujourd'hui...*). Warda, chargée dès son plus jeune âge des formalités administratives pour la famille, s'est engagée en 1984 avec le Père Delorme dans la Marche des Beurs. Yamina Benguigui est réalisatrice et productrice. Elle a notamment tourné un documentaire intitulé *Femmes*

d'Islam, qui a fait le tour du monde des télévisions et des festivals. Elle restitue ici avec émotion et simplicité ces témoignages de l'immigration maghrébine en France. A lire et à voir.

Laïcité de combat - Laïcité de droit. François Delafaye. Paris, Hachette Education, 1997.

Un manuel destiné pour mieux comprendre les conflits actuels autour de la laïcité : liberté religieuse, enseignement... Des comparaisons internationales alimentent utilement le sujet. Des documents en annexe et un

répertoire des noms propres, en font un outil adapté pour les lycées. Public prioritaire : formateurs et enseignants.

Noirs aux USA - La lutte pour l'égalité. Béatrice Toulon. Casterman, collection « les compacts de l'info », 1997.

Les bases pour comprendre rapidement : histoire, éclatement des familles, racisme et ségrégation, Islam et nationalisme noir, Civil rights, Black Power, Affirmative action... Un livre très agréable pour tous et surtout pour les jeunes. ♦

Laurent Canat

25 ans de législation antiraciste

La loi en jeu

Le « jeu de loi, racisme hors jeu » (1) a été inauguré le 23 juin dans une école à Paris. Devant des représentants du corps enseignant, des parents d'élèves, de la presse, de comités d'entreprises et de nombreuses associations, le MRAP a procédé à l'inauguration officielle d'un outil pédagogique destiné à faire découvrir aux enfants que le racisme est un délit et qu'il est sanctionné par la loi française.

A travers cette démarche, le MRAP cherche à susciter chez les enfants des comportements de solidarité et de tolérance et à développer des attitudes et des réflexes civiques. Ce jeu, qui rencontre un intérêt très vif auprès des enseignants et éducateurs, a reçu le parrainage du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

(...) Il est désormais proposé aux écoles, aux centres de loisirs et aux services municipaux de la Jeunesse.

Pour tous renseignements et réservations, s'adresser aux animateurs du Secteur Education au siège du MRAP.

Communiqué du 24 juin

(1) Cf. Différences numéros de mars et de juin 97

Faites connaître le MRAP et Différences

Renvoyez-nous cet encadré rempli et nous ferons parvenir à la personne de votre choix (parent, ami, voisin, collègue...) une documentation sur le MRAP.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Inscrivez également votre propre nom :

EN BREF

■ **Le 15 mai dernier, le tribunal de grande instance de Montpellier a condamné Bernard Antony à 50 000 francs d'amende, 6 mois de prison avec sursis, et 1 franc de dommages et intérêts à verser aux associations pour les propos qu'il a tenus lors de l'université d'été du Front national. L'avocat du MRAP était Bardine Chikhaoui.**

■ **Le rectorat de Nantes a annoncé le 13 juin la suspension d'un professeur d'un collège de Montoire-de-Bretagne pour les propos négationnistes qu'il aurait tenus devant ses élèves et pour avoir manqué à ses devoirs de neutralité.**

La parole aux Terminales

Les connaissances et représentations des élèves des classes terminales sur les questions de population ont fait l'objet d'une enquête réalisée à l'initiative de l'Observatoire européen pour l'éducation et l'information sur les questions de population (EOPEI), avec l'appui de la Direction de la population et des migrations ; un compte rendu a été publié dans *Population et Sociétés* (mai 97), bulletin mensuel de l'INED. Parmi les thèmes abordés, les connaissances et les opinions sur l'immigration. Ainsi, près de 30% des 2 286 lycéens interrogés surestiment l'importance relative de la population immigrée vivant en France en la situant entre 17 et 25% de la population totale. Moins d'un quart (22%) souscrivent à une politique d'ouverture des frontières tandis que 32% approuvent l'arrêt de l'immigration en provenance des pays pauvres. Plus des deux tiers considèrent que les immigrés doivent bénéficier des mêmes droits que les Français : droit de vote aux élections locales après dix ans d'installation en France, logement, travail, éducation.

Observatoire européen

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, réunis le 2 juin à Luxembourg, ont choisi Vienne (Autriche) pour accueillir l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. L'idée de créer un tel organisme avait été évoquée par le sommet des chefs d'Etats en juin 1994 à Corfou en Grèce. Selon l'AFP, « L'objectif principal de cet observatoire consiste à fournir aux quinze des informations "objectives, fiables et comparables" au niveau européen sur les phénomènes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme, "afin de les aider lorsqu'ils prennent des mesures ou définissent des actions" dans les domaines aussi divers que la libre-circulation des personnes et des marchandises, les médias, l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse, la politique sociale et la culture. L'Observatoire publiera un rapport annuel sur la situation en

matière de racisme et de xénophobie dans les quinze pays de l'Union européenne et mettra en place un réseau d'informations. comme demandeur d'asile ». Les jugements du tribunal administratif de Nice qui avaient rejeté les recours formés par les Tsiganes ont également été annulés.

Sospel et le Conseil d'Etat

En août 1995 à Sospel près de la frontière italienne, lors d'un contrôle de Tsiganes qui tentaient de pénétrer en France, un enfant de sept ans avait été tué, tandis que le préfet des Alpes-Maritimes signait dix-huit arrêtés de reconduite à la frontière. Le Conseil d'Etat vient d'annuler, ce 2 juin, cette décision, pour excès de pouvoir. Selon Le Monde, le Conseil d'Etat précise « que la loi empêche dans ce cas le préfet d'utiliser ses pouvoirs de reconduite à la frontière avant d'avoir accordé ou refusé l'admission au séjour

comme demandeur d'asile ». Les jugements du tribunal administratif de Nice qui avaient rejeté les recours formés par les Tsiganes ont également été annulés.

Droit de vote des étrangers

Selon un sondage réalisé par le CSA et la *Lettre de la citoyenneté* (modeste mais efficace bulletin publié par l'ASECA), 39% des Français seraient favorables au droit de vote des étrangers hors Union européenne aux élections municipales et européennes. Il est intéressant de comparer ce chiffre avec celui des années précédentes ce sondage étant réalisé tous les ans. Avril 96 : 28% d'opinions favorables ; avril 95 : 30% ; avril 94 : 32%. Ces résultats ont été publiés dans le numéro de mai-

juin de la *Lettre de la citoyenneté*.

Rencontre à Strasbourg

Le groupe Gauche unitaire européenne / Verts nordiques au Parlement européen a organisé le 10 juin à Strasbourg une rencontre sur la lutte contre le racisme à laquelle étaient invitées des associations antiracistes, dont le MRAP, et des personnalités venues des pays d'émigration. Le groupe parlementaire souhaite l'adoption et le renforcement de lois antiracistes, l'abrogation des lois nationales qui contiennent des mesures discriminatoires vis-à-vis des immigrés, la reconnaissance du droit de sol pour l'acquisition de la nationalité. Il préconise également de faire du 21 mars une journée européenne

contre le racisme et le lancement d'une campagne européenne pour le droit de vote des immigrés aux élections locales et européennes (Cf. *L'humanité* 12 / 06).

Un lycée tout à fait à part

« Le lycée de Saint-Ouen-l'Aumône n'est décidément pas un lycée comme les autres. En effet, le MRAP après avoir dénoncé publiquement la mise à disposition au sein du CDI d'ouvrages à caractère xénophobe a dû intervenir auprès des autorités pour dénoncer la pratique illégale de l'administration de ce lycée visant à exiger la production d'un titre de séjour pour l'inscription de jeunes étrangers. De fait, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires rappellent l'obligation de scolarité de tous les jeu-

nes âgés de 6 à 16 ans et l'interdiction de soumettre l'inscription scolaire à la régularité du séjour des enfants ou des parents. Par ailleurs, le MRAP a également protesté auprès du recteur de l'Académie du Val-d'Oise au sujet du refus opposé à une enseignante par le proviseur du lycée d'exposer un travail effectué par les élèves sur le thème de l'apartheid et du racisme dans la bibliothèque scolaire, alors que ces thèmes sont prévus dans les programmes scolaires d'éducation civique. » (Communiqué du 17 juin). Ce 17 juin la documentaliste du lycée qui avait déclenché la sonnette d'alarme concernant la présence de livres négationnistes et xénophobes au CDI a été relaxée de la plainte en diffamation que lui ont intentée plusieurs

auteurs. Ceux-ci se plaignaient de la disparition de leurs livres. Selon son avocat, Pierre Mairat, la liste incriminée n'a pas été rédigée par la documentaliste mais par le secrétariat du proviseur.

Zones d'attente

Après avoir visité trente-sept lieux sur la centaine de zones d'attente existant actuellement en France, l'Anafé a publié un rapport dont *Le Monde* du 17 juin s'est largement fait l'écho. La situation est particulièrement préoccupante : « Saleté repoussante, nourriture insuffisante, graves manquements aux exigences légales, détentions arbitraires, impossibilité de demander l'asile... ». En 1996, 5 646 étrangers ont été maintenus dans ces zones dont le ministère de l'Intérieur ne publie ni la liste ni la délimitation précise. Un autre rapport, émanant du ministère de l'Intérieur présente un bilan de l'application de la loi du 26 février 1992 qui sanctionne les compagnies aériennes ou maritimes acheminant un étranger démuné d'un passeport, d'un visa ou d'une carte de séjour en règle. En trois années d'application de cette loi, Air France a dû payer plus de 8 millions de francs d'amende. Il semble que pas mal de jugements aient été rendus en faveur des compagnies. Le ministère de l'Intérieur ayant fait appel, il appartient désormais au Conseil d'Etat d'établir la jurisprudence.

Infos rassemblées par Chérifa Benabdessadok

EN BREF

■ **Des associations issues de l'immigration, le Forum des migrants de l'Union européenne, la Ligue des droits de l'Homme et l'Assemblée des citoyens ont organisé les 23 et 24 mai à Paris une rencontre européenne autour du thème « Les sans-papiers, entre intégration et exclusion ». Il s'agissait notamment de tirer les enseignements des régularisations en Espagne, au Portugal, en Italie et d'étudier les perspectives en France.**

■ **Le 30 juin, Catherine Mégret comparait devant le tribunal d'Aix-en-Provence pour répondre des délits d'injures raciales, de diffamation et de provocation à la haine raciale. Le MRAP est représenté par George Pau-Langevin.**

Pour un antiracisme à

A l'initiative du MRAP, une rencontre qui s'est déroulée à Lyon le 28 juin, a permis aux représentants de United (réseau antiraciste basé à Amsterdam), du MRAX (Bruxelles), de la National Alliance against Racism (Londres), du Conseil interculturel en Allemagne (Francfort), de Nero e Non Solo et du MRAP (Mouloud Aounit, Ahmed Khenniche, Cathie Lloyd ainsi qu'une cinquantaine de militants venus de la région Rhône-Alpes). Cette rencontre dont le thème était « quels sont les obstacles au développement de l'action contre le racisme ? » se tenait dans le cadre des manifestations de l'Année européenne contre le racisme et a bénéficié du soutien de la Commission de Bruxelles. Le racisme tend à devenir une donnée « normale » de la vie sociale en Europe, ruinant ainsi l'Union européenne dans ses fondements. Tout le monde a été d'accord sur ce constat. En deux demi-journées, on ne pouvait certes pas aller vraiment au fond du débat, et en particulier les militants du MRAP dans la salle ont été frustrés. La brochure qui rendra compte de la journée montrera à quel point il est instructif d'entendre décrire les situations dans leur diversité et examiner le problème dans les différents contextes. Un accord assez général s'est manifesté sur l'identification des effets, sur les causes visibles (« la crise », « les mutations dans la culture »)

l'échelle européenne

et sur la loi qui sous-tend tout le système et régit de plus en plus ouvertement le monde : « pour qu'il y ait progrès, il faut que les plus faibles soient éliminés », théorie a priori de l'inégalité historique exploitée désormais à fond par le racisme et l'extrême droite. La discussion s'est surtout concentrée sur deux points : la détermination d'objectifs communs à court et à moyen terme, et la définition des moyens qui pourraient être mis en place, en particulier ceux qui pourraient fournir l'Union européenne après la fin de l'année 97. La Commission de Bruxelles envisage de mettre en place une structure permettant aux organisations antiracistes de se concerter, et aux responsables de l'Union de les consulter. La question n'est pas simple : le 28 juin on ne connaissait pas grand chose au contenu réel du projet. Les avis des militants présents à Lyon étaient partagés, dubitatifs, car il n'est pas facile de se déterminer à l'avance sur ce qui n'est que du domaine du possible. Ce qui est certain, c'est que sous une forme ou sous une autre, la collaboration entre nos mouvements est appelée à s'approfondir. C'est le sens du texte adopté à la fin de la réunion. Dans le prochain *Différences* nous présenterons un article plus fourni sur cette préoccupation centrale.

Jean-Jacques Kirkyacharian

Proche-Orient : un scénario monstrueux

Les provocations répétées du gouvernement israélien, sa politique générale de chantage, ont rendu impossible la poursuite du processus de paix ; on peut dire qu'il a été cassé. La répression turque contre les Kurdes – qu'ils se réclament ou non du PKK comme en témoigne l'interdiction brutale d'une rencontre internationale d'organisations et paartis légaux à Ankara en mai – n'a jamais connu de relâche ; maintenant, l'armée turque prend l'habitude d'aller semer la mort au-delà de la frontière irakienne. Cette concordance de deux militarismes pourrait passer pour for-

tuite ; cependant, les mois derniers ont vu la coopération militaire israëlo-turque devenir très étroite, marquée par plusieurs rencontres entre les ministres de la Guerre des deux pays. Un regard sur la carte permet de voir qu'une offensive stratégique venant du Nord et du Sud permettrait l'élimination du problème de la guérilla kurde, et celle aussi des Palestiniens du Liban, celle de la Syrie ? Elimination politique et peut-être aussi physique car en Turquie il y a des précédents. Autre coïncidence : l'indifférence royale manifestée tant par la Turquie que par Israël devant

les mises en garde, les protestations, les démarches. C'est le principe – j'ai raison parce que j'ai raison – du fanatisme nationaliste et militariste.

Et puis qui sait ? Peut-être existe-t-il derrière tout ça un dessein plus vaste, visant à la mise au pas de toute la région ? Politique-fiction ? Il faut noter dans tous les cas que beaucoup d'observateurs compétents sont tentés par cette fiction, que ce soit pour suggérer qu'elle se réalise, ou pour mettre en garde contre sa réalisation.

Il faut empêcher la réalisation de ce monstrueux scénario. ♦

J.-J. Kirkyacharian

Vademecum le report

Dans la mesure où le gouvernement s'est engagé à abroger les lois dites Pasqua et Debré, nous reportons à une date ultérieure la mise à jour des fiches du vademecum. L'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée par la loi Debré du 24 avril 1997 (*Journal officiel* du 25 avril 1997) est à votre disposition au siège du MRAP, ainsi qu'une analyse détaillée de ces nouvelles dispositions.

Sophie Pisk et
Nina Ventura

Colette Magny, grande figure de la chanson française engagée est décédée le 12 juin dernier. Admiratrice de Bessie Smith et de Billie Holiday, Colette Magny chantait admirablement le blues, et a interprété de nombreux poètes dont Rimbaud, Aragon, Neruda, Mahmoud Darwish... Elle avait longtemps été adhérente du MRAP.

Compte rendu d'audience

Peu de lumière en ces lieux. A l'ombre de la Sainte-Chapelle, peu d'émotion pour tant de grandeur, si peu d'humanité pour tant d'hommes affairés.

Madame la juge est blonde et toute noire de robe. Sous l'étoffe, on ne peut pas juger, tout juste deviner la raideur du dos, main définitive. Ce soir, de retour chez elle, elle dira : « Ils sont tous pareils, ils sont comme des enfants, ils mentent et ne comprennent rien ». Puis elle ira dormir, songeant à son prochain voyage : « ce sera la Chine ou peut-être l'Egypte ».

A l'ombre de la Sainte-Chapelle, voici ce qui se passe en ce jour d'orage.

On vous efface, on vous gomme – justice et miséricorde. Vous n'être rien, voilà ce qu'ils vous disent. Jadis, on l'a dit à vos pères mais ils n'ont pas voulu entendre. Alors ils vous renvoient, sur l'autre rive de la mer, porter cette parole : là-bas est votre place, dans vos maisons que noie le clair soleil des déserts. Dans leurs albums de vacances, ils ont épinglé vos enfants qu'ils montrent à leurs amis ... Ils les trouvent « si jolis ».

Assis sur une chaise que surplombe cette femme blanche et noire, il attend, il sait déjà son rôle. Madame la juge égrène les trois coups : son nom, son prénom, le nom de son village. Elle écorche les mots, il ne corrige pas. Il grimace un sourire, simplement pour ne pas lui cracher au visage. Alors, c'est un autre qui se lève et dessine une brèche dans le jeu policé des questions sans réponse. Le désordre surgit. On l'éteint. Chacun reprend sa place. Madame le juge débite ses répliques. Elle lui parle d'avion, de bagages. Elle soupire quelques mots avec un air d'ennui. Immobile, il la regarde faire. Dehors, la lumière déchire, par intermittence, le plomb du ciel. Il se penche et lui offre sa tête.

Paris, palais de justice, audience du 7 mai 1997

Armelle Nacef
MRAP – Paris 5^e / 13^e

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 01 43 14 83 53
Télécopie : 01 43 14 83 50

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérante bénévole
Isabelle Sirot

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Maquette
Cherifa Benabdessadok

•
Impression
Montligeon
Tél. : 02 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1997-07